



Commune
de
FAA'A



N° 733/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
13 juin 2017

Date d'affichage :
13 juin 2017

Date de séance :
20 juin 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 20
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : autorisant la mise à la réforme de matériels communaux

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU



Le mardi 20 juin 2017 à 8 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom - Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai		X	
LAURENT Victoire		X	
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard			PARAU H.
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARI LÉON	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai	X		
FARIUA Totoarii			TERIITEHAU R.
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			BARFF L.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia	X		
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha			TAHARAGI L.
TETAVAHU Célia			ZIMA L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean	X		
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			SACHET I.
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Laurence ZIMA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Dans le cadre du suivi du patrimoine communal, il s'avère que du matériel acquis entre 2001 et 2016 est hors d'usage et génère de l'encombrement. Aussi, il est indispensable de mettre ce matériel à la réforme et de le retirer du patrimoine communal.

Conformément à l'avis favorable de la commission finances et des ressources humaines du 1^{er} juin 2017, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Laurence ZIMA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** les articles L.2321-2-27 et L.2321-3 du Code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie Française ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la commission finances et ressources humaines du 1^{er} juin 2017 ;

Dans sa séance du 20 juin 2017 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Est autorisée la mise à la réforme des matériels communaux suivants :

Nb	N° d'inventaire	Date d'acquisition	Désignation	Qté.	P.U. TTC	TOTAL TTC	Observation	Service
1	003/02	18/12/01	Ordinateur PC Informatique	1	208 371	208 371	HS	DGS
2	100/02	21/06/02	Caisse à outils	1	242 130	242 130	HS	ATM
3	014/05	18/02/05	Fax Laser Brother 8070	1	63 999	63 999	HS	AU
4	098/05	08/06/05	Cric hydraulique à chariot 122 10T	1	175 114	175 114	HS	ATM
5	127/05	02/08/05	Extracteur (U.23J3)	1	116 951	116 951	HS	ATM
6	165/05	19/10/05	Presse 10 Tonne	1	84 448	84 448	HS	ATM
7	197/05	28/09/05	Valise fixal Coupeur et braser	1	79 972	79 972	HS	ATM
8	049/05	23/03/05	Climatiseur (Midea 24000 BTU)	1	142 022	142 022	HS	SANTE
9	035/06	03/04/06	Meuleuse	1	29 899	29 899	HS	ATM

Nb	N° d'inventaire	Date d'acquisition*	Désignation	Qté	P.U TTC	TOTAL TTC	Observation	Service
10	060/06	27/06/06	Etau	1	13 392	13 392	HS	ATM
11	093/06	11/08/06	Fauteuils UT 223	1	29 000	29 000	HS	ATM
12	025/07	12/01/07	Climatiseur Midea 9000 BTU	2	90 558,5	181 117	HS	COM
13	117/07	27/02/07	Climatiseur Midea 9000 BTU	1	123 532	123 532	HS	ATM
14	210/07	12/11/07	Casque soudeur Helneet Gris	2	24 940	49 880	HS	ATM
15	001/08D	04/07/08	Conteneur Roulant 660L	20	64 960	1 299 200	HS	CTD
16	004/08	22/01/08	Photocopieur numérique RICOH	1	498 800	498 800	HS	DDESC
17	009/08	12/12/07	Téléphone fixe "PHILIPS" Dect	1	4 990	4 990	HS	PM
18	020/08	20/02/08	Destructeur de documents P180CD	1	30 624	30 624	HS	FEC
19	046/08	25/05/09	Téléphone Doro 909C	1	3 060	3 060	HS	PM
20	118/08	22/07/11	Téléphone portatif CDP100D	1	3 990	3 990	HS	PM
21	235/08	19/09/08	Appareil photo S 760 SAMSUNG	1	13 900	13 900	HS	ATM
22	030/09	12/05/09	Imprimante HP.deskjet 6940	1	21 205	21 205	HS	JURIS-TE
23	017/09	20/08/08	Dictaphone Recorder RR-US450E	1	17 991	17 991	HS	DAF
24	127/09	22/04/09	Ordinateur MICRO ALIZEE 1-160 XP + Ecran 19"	1	123 020	123 020	HS	SEI
25	135/09	09/06/09	Ordinateur MICRO ALIZEE 1-160 XP + Ecran 19"	1	123 020	123 020	HS	ETU
26	172/09	14/08/09	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 + Ecran 19"	1	123 020	123 020	HS	DCAB
27	063/10	07/05/10	Ordinateur MICRO ALIZEE 1-160 +écran 19"	1	123 020	123 020	HS	GEI
28	144/10	01/07/10	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 +écran 19"	1	127 738	127 738	HS	DCAB
29	146/10	01/07/10	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 +écran 19"	1	127 738	127 738	HS	RS
30	147/10	01/07/10	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 +écran 19"	1	127 738	127 738	HS	RS
31	254/10	27/09/10	Téléphone fixe Dect CDP200S	2	3 490	6 980	HS	FEC
32	008/11	03/12/10	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 +écran 19"	1	127 738	127 738	HS	DCAB
33	011/11	03/12/10	Ordinateur MICRO ALIZEE E5300 +écran 19"	1	127 738	127 738	HS	COM
34	024/11	01/12/10	Baladeuse à LED sans fil	1	62 501	62 501	HS	ATM
35	032/11	01/05/2011	Multimètre numérique K1900	1	55 362	55 362	HS	ATM
36	050/11	14/04/11	Découpeur plasma	1	237 110	237 110	HS	ATM
37	055/11	02/05/11	Caisse à outils spéciale poids lourd	1	112 662	112 662	HS	ATM
38	108/11	01/08/11	Contrôleur de charge	1	40 000	40 000	HS	ATM

Nb	N° d'in-ventaire	Date d'acquisit°	Désignation	Qté.	P.U. TTC	TOTAL TTC	Observation	Service
39	116/11	22/07/11	Téléphone portatif dect duo CDP100D	1	3 990	3 990	HS	DDESC
40	074/12	03/05/12	Coffret de frein Caliper wind back kit	1	21 366	21 366	HS	ATM
41	148/12	10/09/12	Imprimante multifonction HP CM2320	1	123 332	123 332	HS	CUCS
42	039/13	31/01/13	Imprimante HP Deskjet 1050A 3en1	1	11 484	11 484	HS	ATM
43	050/13	18/02/13	Climatiseur Midea 18000 BTU	1	109 196	109 196	HS	PIAFAU PRIM.
44	132/13	03/07/13	Switch de 16 ports	1	21 510	21 510	HS	GEI
45	064/14	27/03/14	Baes ambiance 360L Ip43	4	21 977	87 909	HS	BAT
46	066/14	07/04/14	Téléphone fix CRF CCP411	5	2 492,6	12 463	HS	DAF
47	107/14	01/08/14	Téléphone Philips CD191 DUO	1	5 989	5 989	HS	FTR
48	200/15	28/01/15	Projecteur GEMINI	12	15 754,75	189 057	HS	BAT
49	114/16	21/06/16	Baes ambiance à leds CLII	4	20 700,2	82 801	HS	BAT
TOTAL				92		5 748 069		

Article 2 : Est autorisé le don de matériel susnommé aux associations loi 1901 de Faa'a. A ce titre, le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

A défaut de don, le matériel réformé sera détruit en présence d'un agent assermenté (Agent de Police Judiciaire Adjoint) qui dressera le procès-verbal de ces opérations, à l'exception du matériel informatique et électronique qui sera confié à un organisme ou une entreprise spécialisée dans le traitement de ce type de déchets.

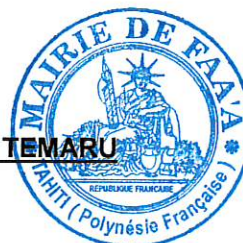
Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 20 juin 2017

Le Président de séance,



Oscar Manutahi TEMARU



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **26 JUIN 2017** et affiché le **26 JUIN 2017**